

Rapport de la Commission d'enquête de la FFF sur l'instauration de critères de discriminations au sein de la DTN

Paris, le 10 mai 2011

Introduction

La Fédération Française de Football (FFF), conformément à l'engagement formulé par son président Monsieur Fernand DUCHAUSSOY, a mis en place mardi 3 mai 2011 une commission d'enquête chargée de déterminer si les éléments révélés le 28 avril 2011 par le site Internet Mediapart, sur l'instauration « *d'un principe de quotas discriminatoires officiels dans les centres de formation et les écoles de football du pays* », étaient exacts.

La commission, composée de Messieurs Patrick BRAOUEZEC, président de la Fondation du Football, et Laurent DAVENAS, président du Conseil National de l'Ethique, a procédé du 3 au 9 mai 2011 aux auditions des protagonistes de la réunion de la Direction Technique Nationale (DTN) du 8 novembre 2010 cités par le site Internet, pour recueillir divers éléments factuels, et enfin produire le présent rapport.

Par ailleurs, cinq autres membres de la DTN absents à cette réunion, un membre du Conseil Fédéral, deux représentants de la LFA et quatre journalistes du site Internet Mediapart ont également été auditionnés.

Les personnes présentes lors de la réunion du 8 novembre 2010, mais non-auditionnées ont été invitées à se manifester auprès du Directeur Général de la FFF, Monsieur Alain RESPLANDY-BERNARD (chargé d'assurer les bonnes conditions de mise en œuvre de la commission), en cas de possession d'éléments permettant de faire avancer l'enquête.

Il a été demandé à la Commission d'enquête de présenter ses conclusions au Conseil Fédéral extraordinaire du jeudi 12 mai 2011.

Dissociée de la mission d'inspection générale du Ministère des Sports, la commission d'enquête de la FFF avait pour objectif initial de vérifier l'exactitude des propos tenus lors de la réunion du 8 novembre 2010 et divulgués par le site Internet Mediapart. Il n'est pas de son ressort, mais de celui du Conseil Fédéral, de se prononcer sur les responsabilités des différents protagonistes et sur d'éventuelles sanctions à leur encontre, ni de découvrir l'identité de la personne ayant transmis l'enregistrement audio sur lequel est fondé l'article du site Internet Mediapart, ceci nécessitant une investigation dédiée.

Lors de cette réunion, après avoir constaté que l'Institut National du Football (INF) forme davantage de joueurs internationaux pour les sélections étrangères que pour l'Equipe de France A, certains intervenants se seraient notamment dits favorables à la mise en place officielle de critères de discriminations (origine et apparence physique) lors des détectations des jeunes devant intégrer les pôles de formation nationaux, afin de limiter le nombre de joueurs susceptibles de choisir, pendant ou après leur formation, une autre nationalité sportive.

La commission d'enquête fait le choix d'employer la terminologie de « ***joueurs pouvant choisir une autre nationalité sportive*** », plutôt que celle de « *binationaux* », puisque cette dernière est impropre et prête à équivoque, tous les joueurs concernés étant Français.

Au-delà d'une analyse rigoureuse des faits, qui doivent être remis dans leur contexte, il est apparu nécessaire de déterminer si des suites effectives ont été données à cette discussion, d'identifier les dysfonctionnements qui en ont été à l'origine, et de fournir à la Fédération Française de Football des pistes d'amélioration quant à son fonctionnement.

I. DE LA PAROLE AUX ACTES : UNE IDEE « TUEE DANS L'ŒUF »

C'est un fait. Au cours de la réunion du 8 novembre 2010, l'idée de l'instauration de critères de discriminations a été proposée par le Directeur Technique National, Monsieur François BLAQUART, en ce qui concerne l'accès de joueurs de douze ans aux pôles de formation nationaux.

Un projet est-il né ? Et a-t-il abouti ?

A. Le 8 novembre 2010, l'expression formelle d'une intention de mettre en place des quotas pour limiter l'accès des joueurs « binationaux » aux pôles de formation nationaux.

1) Réalité et transmission de l'enregistrement

La quasi-totalité de la réunion de la DTN du 8 novembre 2010 a été enregistrée par Monsieur Mohammed BELKACEMI, Conseiller Technique National pour le football dans les quartiers, à l'insu des autres participants, au moyen d'un dictaphone numérique de marque OLYMPUS en sa possession depuis deux ans.

Monsieur BELKACEMI affirme avoir remis cet enregistrement audio le lendemain de la réunion, soit le 9 novembre 2010, à Monsieur André PREVOSTO, Directeur Général Adjoint de la FFF, lequel explique l'avoir reçu sans se souvenir de la date précise, et l'avoir copié sur son disque dur, puis transféré sur une clé USB.

Monsieur BELKACEMI précise qu'il a ensuite effacé ce fichier de son dictaphone. De son côté, Monsieur PREVOSTO assure qu'il n'a jamais écouté cet enregistrement, et ne l'a jamais transmis à quiconque avant de le remettre le vendredi 29 avril 2011 au matin à Monsieur Fernand DUCHAUSSOY, au moment des révélations du site Internet Mediapart.

2) Véracité de l'enregistrement

La comparaison minutieuse de l'enregistrement en possession de la FFF et du *verbatim* publié par le site Internet Mediapart permet d'affirmer que **les propos publiés sont conformes à ceux retranscrits par la FFF**.

Des imprécisions, des omissions et des coupures, constatées lors de la retranscription manuelle de la FFF ne remettent toutefois pas en cause la teneur et le sens des propos visés.

Par ailleurs, il est en l'état difficile d'identifier avec certitude les auteurs de toutes les interventions relevées dans ce dialogue, raison pour laquelle certaines d'entre elles sont attribuées de façon anonyme à un « *intervenant* ».

B. Absence d'éléments matériels démontrant la mise en place d'une politique de « quotas »

La commission d'enquête, particulièrement interpellée par l'ambiguïté de la phrase du Directeur Technique National : « *Il va falloir baliser en non-dit, sur une espèce de quota mais il ne faut pas que ce soit dit* », a recherché si un commencement d'exécution à un tel dispositif avait été effectué.

1) Une réflexion floue et une absence de consensus au sein de la DTN

Les auditions ont révélé l'existence d'opinions très différentes, et même contradictoires, sur le sujet abordé lors de ladite réunion comme lors de l'interprétation du graphique également révélé le jeudi 5 mai 2011 par le site Internet Mediapart, illustrant la « *problématique des joueurs binationaux* ».

En outre, la réflexion projective du Directeur Technique National, même relayée par le sélectionneur de l'Equipe de France Espoirs Monsieur Erick MOMBAERTS, n'a jamais pu trouver l'écho recherché chez ses collaborateurs puisqu'elle n'était ni précise, ni structurée, ni arrêtée.

Si le concept d'une nouvelle « *philosophie de jeu* », d'un nouveau « *projet de jeu* », est unanimement partagé, rien n'indique en revanche qu'il soit communément admis que le profil du joueur adapté à ce nouveau projet de jeu ait un rapport avec la possibilité qu'il puisse un jour rejoindre une sélection étrangère.

2) De fortes résistances humaines à tout développement de cette réflexion

L'instauration d'une politique de limitation du nombre de joueurs susceptibles de choisir, pendant ou après leur formation au sein de la FFF, une autre nationalité sportive, devait nécessairement rencontrer l'adhésion des salariés chargés, le cas échéant, de l'appliquer (« *l'action propre* » voulue par Monsieur BLAQUART).

En particulier, le moyen le plus efficace d'application d'une nouvelle politique de détection et de sélection des joueurs fréquentant les pôles de formation nationaux est le concours d'entrée à l'INF dans le cadre de son « *programme de détection* ».

Or, le témoignage du directeur de l'INF, Monsieur Gérard PRECHEUR, a permis d'établir avec certitude que ledit concours n'a pas été influencé par les intentions du Directeur Technique National.

Toutefois, selon Monsieur PRECHEUR, et à la lecture du compte-rendu du « *séminaire technique INF* », qui s'est déroulé entre le 14 et le 18 février 2011, il semble que la prise en considération des origines familiales des jeunes joueurs a été abordée par le DTN, et débattue avec les autres participants. Mais en définitive, et en raison notamment de l'opposition exprimée par le directeur de l'INF et de son équipe, **ce critère ne figure pas dans la liste des critères utilisés pour sélectionner les joueurs recherchés lors du concours d'entrée d'avril 2011.**

3) Un débat à ce jour sans suite

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 mars 2011 a été présenté le projet de management et de développement de la DTN (« *le jeu, l'équipe / le joueur, le club* »). Le support de cette présentation, également utilisé par Monsieur BLAQUART lors de la réunion du Conseil Fédéral du 31 mars 2011, contient deux « *slides* » consécutifs (pages 16 et 17 sur un document de 32 pages) : le graphique mentionné ci-avant illustrant la « *problématique des joueurs binationaux* » (également révélé par le site Internet Mediapart), et un montage-photo d'un panel d'équipes évoluant dans les championnats d'Ile-de-France.

Sortis de leur contexte, ces documents peuvent interpeller. En revanche, les personnes auxquelles ces « *slides* », intégrés dans un document de 32 pages, ont été présentés, n'en ont pas déduit qu'il s'agissait de jeter les bases d'un quelconque projet discriminatoire.

En outre, dans la partie, très succincte, du compte-rendu officiel de la réunion du 8 novembre 2010 consacrée à cette question (« *Discussion ouverte sur l'avenir de la DTN* »), il est mentionné que « *des réunions seront organisées afin d'élaborer un projet global commun* ». Or, aucune réunion de la DTN abordant ce thème n'a eu lieu à ce jour, et la prochaine est fixée au mois de juin.

Il est désormais impossible d'établir si celle-ci aurait été l'occasion de formaliser une telle politique de détection, ou au contraire d'acter son abandon.

Enfin, aucun membre élu de la FFF, ni aucun membre de son ministère de tutelle, n'en ayant manifestement été avisé, il est évident que la portée d'une telle mesure aurait été *de facto* très réduite.

4) Une absence d'éléments statistiques, d'outils opérationnels ou de procédures formalisées

Il ressort des auditions de membres administratifs de la DTN :

a) - que le système d'information actuel « *Foot DTN* », base de données établissant notamment une fiche détaillée des caractéristiques de chaque joueur participant aux compétitions nationales, n'intègre aucune information relative à la possibilité pour eux d'évoluer dans une sélection étrangère, sauf s'ils ont déjà évolué dans l'équipe première d'une sélection étrangère ;

- que la refonte du système d'information de la DTN, dont la mise en place est prévue pour la saison 2012/2013, a donné lieu à des réunions de travail lors desquelles le recensement des besoins des administratifs a été effectué, et que tout critère pouvant s'apparenter à l'identification de ces joueurs a été exclu ;

- qu'il est impossible d'établir des chiffres précis sur ces joueurs, et qu'en conséquence le graphique cité ci-avant et publié par le site Internet Mediapart (exprimant en pourcentage le nombre de « *joueurs binationaux* » dans les sélections de jeunes) est le résultat approximatif de recherches, essentiellement via Internet, sur des critères tels que le nom du joueur, son lieu de naissance, la nationalité de ses parents et grands-parents, ou encore l'identité de son conjoint, et ne concerne que les joueurs évoluant dans les sélections nationales de jeunes ;

- que ce tableau, sollicité par Monsieur BLAQUART, a été réalisé très récemment pour la première fois sur la base de données fournies par ses entraîneurs nationaux ;

b) - qu'aucune structure n'a été mise en place, ni aucun effectif mobilisé, pour aborder ou traiter cette question ;
- que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune directive orale ou écrite auprès des personnels administratifs de la DTN concernés ;
- qu'en conséquence, aucune exploitation de cette idée de limiter le nombre de joueurs susceptibles d'opter pour une sélection étrangère n'est actuellement effective au sein de la DTN.

La présente enquête peut établir, au vu des éléments précédemment cités, que même si une inégalité de traitement a pu être envisagée, aucun critère discriminatoire fondé sur l'origine ou l'apparence physique n'a été appliqué.

II. LES ORIGINES DE CE DEBAT

La problématique de la « *fuite des talents* », selon l'expression utilisée par plusieurs personnes auditionnées, est récurrente depuis plusieurs années. Il s'agit, de plus, d'un problème croissant et d'un débat constamment alimenté par les départs successifs de joueurs formés en France et souvent cadres des sélections de jeunes.

Comment la DTN, qui a pour mission de « *proposer, mettre en œuvre et adapter en permanence la politique qui vise à porter le football national à son plus haut niveau de qualité, de compétitivité et de performance* », a-t-elle pu s'attaquer de façon aussi imprudente et aussi peu concertée à ce problème ?

A. Une discussion malsaine favorisée par des dysfonctionnements internes

1) Une approche grossière du profil du futur joueur international, source d'amalgames

Il apparaît clairement que la DTN est actuellement en pleine réflexion sur le profil du joueur de demain, qui doit s'inscrire dans un projet de jeu renouvelé.

Il ressort du contenu de la discussion, au-delà du problème de la nationalité sportive, que les caractéristiques physiques des joueurs recherchés sont au cœur de cette réflexion. Les petits sont constamment opposés aux grands, les minces aux costauds, la technique et « *l'intelligence de jeu* » à la puissance. Plus que la couleur de peau, la morphologie des joueurs est au centre des débats (les références au gabarit apparaissent plus de vingt fois sur une conversation de moins de cinq minutes : problématique des joueurs de petite taille).

Combinée au problème de la nationalité sportive, un raccourci semble s'opérer assez vite dans l'esprit des interlocuteurs et pourrait être formulé ainsi : « *Les joueurs binationaux, qui souvent sont d'origine africaine, ont en outre des caractéristiques physiques qui ne correspondent plus au nouveau projet de jeu du football français ; la solution est donc de réduire leur nombre* ». Comme l'admet l'un des participants, « *tout est lié* ».

Dans la recherche d'une solution concrète, la portée de ces propos pourrait être telle que des enfants de douze ans, français, se verraient refuser l'entrée aux pôles de formation nationaux sur un double critère de discrimination (origine et apparence physique).

2) Une réunion officielle tenue dans un cadre institutionnel, non-maîtrisée et aux propos débridés, s'affranchissant de tout formalisme

La lecture de la retranscription intégrale de cette réunion laisse apparaître un manque de *leadership* dans son déroulement : l'ordre du jour n'est pas suivi, le déroulement de la réunion n'est ni géré ni incarné par une personnalité au *leadership* incontesté qui permettrait de cadrer et calmer les débats. Cette réunion de travail se transforme rapidement en échange d'opinions non-maîtrisé, ce que confirme l'audition de Monsieur Laurent BLANC qui déclare « *être en colère contre lui-même* » quant aux propos qu'il a tenus, ne pas concevoir qu'il ait pu les tenir, et s'être laissé déborder par l'absence de formalisme de la discussion, dans un débat qui, de plus, ne concernant pas sa fonction de sélectionneur.

A cette époque, Monsieur BLAQUART rappelle qu'il était DTN intérimaire dans une position qu'il qualifie lui-même de « *fragile* ». Sa stratégie consistait à « *faire parler les gens, ne pas être en position d'autorité* ».

Il convient de rappeler que Monsieur Laurent BLANC participait à cette réunion en tant qu'invité.

Pour sa part, Monsieur Fernand DUCHAUSSOY est uniquement venu conclure cette réunion.

3) Le séminaire de Ouistreham, un élément déclencheur

Au lendemain de l'épisode de Knysna, lors d'un séminaire de la DTN à Ouistreham (18 au 21 juillet 2011), un échange verbal stigmatisant des joueurs en fonction de leur couleur de peau ou de leur religion aurait eu lieu, selon Monsieur Mohammed BELKACEMI, entre lui et d'autres membres de la DTN (en particulier Monsieur Luc RABAT, DTN adjoint), lorsqu'il a fallu analyser, pas seulement sur un plan technique ou tactique, l'échec des Bleus en Afrique du Sud.

Cette altercation verbale le conduit, quatre mois plus tard, à enregistrer une réunion de la DTN « *pour se protéger* », selon lui, s'il venait à être de nouveau pris à partie.

Très investi auprès des quartiers défavorisés, attentif au respect de la diversité dans le football, et aux bienfaits qu'apporte ce sport aux nombreux jeunes qu'il fréquente quotidiennement, Monsieur BELKACEMI a aussi voulu témoigner auprès des dirigeants du football français des dérapages qui pouvaient avoir lieu lors de ces réunions de la DTN.

Par ailleurs, Monsieur BELKACEMI vivait très mal sa situation au sein de la DTN (nommé adjoint de la sélection Futsal U21 alors qu'il en espérait la direction, suppression de son bureau à Clairefontaine sans en être avisé, d'une façon générale manque de considération).

4) Défaillance de la chaîne d'alertes et de prise de décisions

Il est incompréhensible que les nombreuses alertes de Monsieur BELKACEMI, tant auprès de ses collaborateurs que de sa hiérarchie, n'aient été entendues et prises en considération. De fait, Monsieur BELKACEMI a fait part de ses inquiétudes à Monsieur PREVOSTO, lors de la remise de l'enregistrement audio le 9 novembre 2010, et à Monsieur BLAQUART lors de son entretien annuel, en janvier 2011. Selon Monsieur BELKACEMI, ce dernier lui aurait dit « *Tu as raison, on a dérapé, je suis prêt à rencontrer les gens dont tu parles* », à savoir des spécialistes des questions sociales et religieuses. Pour des problèmes d'agenda, aucune rencontre de ce type n'a eu lieu à ce jour.

Monsieur PREVOSTO aurait du transmettre les préoccupations de Monsieur BELKACEMI ainsi que l'enregistrement en sa possession. A défaut, le Directeur Général en fonction devait en être informé sans délai.

En outre, une distinction est à opérer entre Monsieur PREVOSTO, qui était informé de l'existence de preuves matérielles du débat au sein de la DTN, et Monsieur BLAQUART, qui quant à lui n'ignore naturellement rien du contenu de la réunion qu'il dirigeait, mais n'a jamais été avisé par Monsieur BELKACEMI qu'elle avait été enregistrée.

Par ailleurs, Monsieur BELKACEMI indique simplement s'être entretenu avec Monsieur Laurent BLANC lors d'un échange informel, et ne lui a pas révélé l'existence de l'enregistrement.

5) Le contexte : une organisation fédérale très fragilisée au moment des débats

Pour rappel, la réunion du 8 novembre 2010 a lieu dans un contexte délicat à plusieurs niveaux de l'organisation fédérale, et d'une période d'incertitude politique entre les Etats Généraux et l'Assemblée Fédérale du mois de décembre 2010 :

- Le Président de la FFF est intérimaire ;
- Le Directeur Technique National est intérimaire ; Monsieur BLAQUART deviendra officiellement DTN fin-février ;
- Le Directeur de l'INF est tout juste nommé en remplacement d'un Directeur licencié.

La détérioration de ce contexte se poursuit dans les semaines qui suivent la réunion du 8 novembre avec la démission le 26 novembre du Directeur Général, Monsieur Jacques LAMBERT.

Cet élément a été souligné à plusieurs reprises lors des auditions, notamment par Monsieur Laurent BLANC.

B. L'enquête Mediapart

L'audition des journalistes de Mediapart permet d'affirmer que le titre de l'article « *Les dirigeants du football français veulent moins de noirs et d'arabes* », portait sur l'instauration de quotas discriminatoires, et non sur une quelconque politique raciste (mot qu'ils n'ont jamais prononcé) au sein des instances dirigeantes. Ils confirment également qu'aucun membre élu de la FFF n'a cautionné la mise en place de critères de discriminations au sein de la DTN.

Les journalistes du site Internet Mediapart disent s'être positionnés comme le réceptacle d'alertes pour enrayer un processus potentiel de discrimination, et regretter que le débat public qui s'est instauré se focalise principalement sur Monsieur Laurent BLANC et la question : « *Laurent BLANC est-il raciste ?* ».

Lors de son audition, le directeur de la publication du site Internet Mediapart, Monsieur Edwy PLENEL, indique que l'objectif de cette enquête était de se servir du football, « *2^{ème} levier éducatif en France* » possédant de plus un impact médiatique sans égal, pour déclencher au niveau national une alerte sur les pratiques discriminatoires.

Enfin, les journalistes de Mediapart soutiennent que les échéances électorales fédérales sont étrangères à leurs préoccupations et que la décision de publier ce sujet a été prise lorsque la perspective de concrétisation de ce projet à l'occasion du concours d'entrée à l'INF est devenue plus précise.

III. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Comment des projets aussi stratégiques et éminemment politiques peuvent-ils être débattus au niveau de la DTN sans que le ministère des Sports, les instances européennes et internationales de football, des représentants des élus et des salariés d'autres directions de la FFF, n'y soient davantage et plus clairement associés ?

On ne peut oublier que la FFF et la DTN ont une délégation de service public.

Comment peut-on arriver à de tels extrêmes en matière de management, de non-communication et de malaise vécu par les personnels ?

La Commission d'enquête livre les pistes de réflexion suivantes :

1) Abandonner toute réflexion sur la « *nationalité sportive* », faux-débat pouvant rapidement engendrer des pratiques discriminatoires moralement inacceptables, pénalement répréhensibles et médiatiquement catastrophiques

Le seul critère à prendre en compte au moment de la sélection d'un jeune de 12 ans : sa performance sportive. S'il est légitime de s'interroger sur le système de jeu et de privilégier les aspects techniques, l'état d'esprit et le sens du collectif, il est inadmissible qu'y soient associés des caractéristiques liées à la morphologie, à la couleur de peau, à la religion ou à l'origine sociale.

2) S'interroger sur les origines des défaillances managériales et identifier des actions pour y remédier :

- s'assurer que la nouvelle gouvernance permettra de combler les déficits managériaux actuels (mise en place de délégations de pouvoir clairement identifiées,...) ;
- assainir les relations entre élus et salariés en redéfinissant une organisation opérationnelle et un système de management plus performant (reconnaissance réciproque des qualités et des rôles de chacun, définition précise des responsabilités, mise en place de systèmes d'alertes, définition et mise en œuvre de projets transversaux,...) ;
- veiller à associer à toute réflexion stratégique des acteurs pouvant apporter une autre vision de la problématique à traiter (Ministères, instances internationales, autres fédérations, associations,...) ;

3) Intégrer dans les réflexions menées une attention renforcée aux évolutions de la société et à leurs conséquences sur l'organisation et la pratique du football :

- adapter régulièrement les modules de formation des éducateurs ;
- généraliser les programmes socio-éducatifs déjà développés ;
- s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes dans ce domaine au sein des structures du football ou d'autres fédérations ;
- favoriser l'émergence de la diversité au sens large à tout niveau de responsabilité ;

4) Revoir en profondeur la communication en interne comme en externe.

M. Patrick BRAOUEZEC,
Président de la Fondation du Football

M. Laurent DAVENAS,
Président du Conseil National de l'Éthique